REVUE DE VITICULTURE

ETUDE DES PRODUCTEURS DIRECTS DE LA COLLECTION DE LA STATION ŒNOLOGIQUE DE MAINE-ET-LOIRE

La question des Producteurs Directs revient régulièrement à l'ordre du jour chaque fois que, dans une région, la production du vin est déficitaire. Les hybrides ont joui d'une grande faveur à la suite des années de guerre. Puis est venue une série de bonnes récoltes et leur intérêt s'est momentanément effacé. L'année 1927 leur donne un regain d'actualité. Il en sera vraisemblablement ainsi jusqu'au jour où l'on possédera de bons numéros bien adaptés aux conditions de sol et de climat de chaque région viticole et où les P. D., justement nommés « plants d'assurance », occuperont dans l'encépagement de ces régions la place *raisonnable* qui doit leur revenir à côté des cépages du pays, *non pour les supplanter, mais pour les suppléer*, dans les années de défaillance. Il ne semble pas admissible, en effet, que le propriétaire d'un vignoble important soit obligé, dans les mauvaises années, d'acheter à un prix élevé du vin de consommation courante pour son personnel ou pour ses propres besoins. Le *rôle matériel* et *moral* que les hybrides peuvent jouer dans les années désastreuses est indéniable, surtout chez les propriétaires dont la vigne constitue le principal ou l'unique revenu.

L'écueil, dans les pays de cru, on le devine. Mais le conflit qui peut en résulter entre l'intérêt général et les intérêts particuliers n'est peut-être pas sans solution. En tous cas, la question des *Producteurs Directs* ne peut être éludée et si l'on doit barrer la route à tous les mauvais numéros, on ne peut en faire autant pour les bons que dans la mesure où leur introduction et leur extension dans les centres de production nous apparaissent déraisonnables.

Notre rôle doit donc être d'abord de faire, parmi les hybrides proposés, une sélection pour guider le choix des viticulteurs. Comme nous l'avons déjà dit, ce travail est de longue haleine, car, sous un climat donné, il faut au moins une décade pour se faire une idée exacte de la valeur d'un cépage. Cependant, chaque année, avec ses particularités, nous permet de formuler une opinion. 1927 qui fut une année de *Mildiou de la grappe*, dans notre région, va nous fournir d'intéressants documents sur la résistance comparée des Hybrides à cette maladie. L'Oïdium a aussi sévi sur certains numéros. L'Eudémis a occasionné des dégâts plus ou moins accusés. Toutes les observations

sur ces points, jointes aux remarques concernant la vigueur, vont confirmer ou infirmer nos précédentes appréciations.

Enfin, la vinification de la vendange, obtenue avec les numéros les plus méritants, va nous donner un aperçu sur la valeur relative du vin.

***

Notre collection de Belle-Beille comprend actuellement 91 numéros dont 67 ont déjà de 4 à 8 ans de culture. Jusqu'à l'année dernière, l'ensemble de la collection n'avait reçu aucun traitement contre les cryptogames. En 1927, devant la menace du Mildiou, nous avons exécuté un sulfatage le 14 juin, à la suite de l'apparition des premières taches blanches et, à la même date, un soufrage préventif contre l'Oïdium. Un second sulfatage, en juillet, a été fait seulement sur le *Gaillard* 157, que nous savions plus particulièrement sensible au Mildiou.

Les observations qui vont suivre portent sur les 67 numéros ayant de 4 à 8 ans. Parmi les Hybrides plus jeunes, nous ne mentionnerons que ceux qui, jusqu'ici, semblent devoir se distinguer. Nous procéderons comme en 1926, lorsque nous avons publié notre dernier rapport (1) et nous classerons les Producteurs Directs dans trois catégories.

PREMIÈRE CATÉGORIE. — *Hybrides qui semblent dès maintenant s'affirmer intéressants et qui peuvent déjà être recommandés*

Baco N° 1 (*Rouge*). — Ce numéro continue à s'affirmer comme le meilleur rouge de notre collection par sa grande vigueur, sa santé aérienne, sa production et la qualité relative de son vin dont la saveur se rapproche un peu de celle de certains Vinifera. On note cependant une certaine proportion de grains verts dans les grappes. Cette maturité inégale nous semble tenir à un excès de vigueur dans le sol riche de la collection, excès de vigueur qui nuit à la fécondation et la rend inégale. D'ailleurs ce Direct n'offre pas ce défaut, dans un sol moins riche, où il a été largement employé pour remplacer les manquants.

En 1926, il présentait, en fin d'année, un peu d'Oïdium de la grappe et de la feuille. Son vin a de 9 à 12°. Malgré les conditions défavorables de l'année 1927, sa récolte, rapportée à l'hectare de 4.500 souches, peut être évaluée à 72 hectolitres.

Oberlin 595. *Rouge.* — Toujours très vigoureux. Malgré la présence d'un peu d'Oïdium et de Mildiou, son feuillage est bien conservé au 20 septembre 1927. Sa vendange, faite en partie par les oiseaux, est encore de 22 hectolitres à l'hectare. Le vin est de *bon goût*, lorsque la vendange est mûre à point ; sa saveur rappelle un peu celle de la framboise, lorsque la maturité est incomplète. Il est très coloré et son titre alcoolique, depuis 4 ans, a varié entre 10 et 14°. Nous considérons toujours cet hybride comme un « *plant de coupage* » améliorant pour les autres hybrides.

(1) Bulletin de la Société Industrielle et Agricole d'Angers, séance du 29 mai 1926.

Castel 19.637. *Rouge.* — Vigoureux. Il a souffert, en 1927, du Mildiou de la feuille et de la grappe. Deux sulfatages au moins eussent été nécessaires. Bien que sa résistance aux maladies et notamment au Mildiou soit inférieure à celle des deux numéros précédents, il est à retenir à cause de la qualité relative de son vin d'une belle couleur foncée, assez droit de goût, d'un titre alcoolique qui a varié, dans nos essais, de 10°8 à 11°6.

Gaillard N° 2. Rouge. — Nous croyons devoir faire entrer dans la première catégorie cet hybride qui a affirmé, en 1927, *sa résistance pratiquement complète au Mildiou.* S'il prend l'Oïdium de la feuille et du bois, son raisin est peu atteint et la vendange serait facile à défendre par un ou deux soufrages. Sa vigueur est bonne. Il a produit, en 1927, une récolte, rapportée à l'hectare, pouvant être évaluée à 79 hectos. Son vin est sans fox, assez droit, bien « couvert », d'un degré qui a varié, suivant les années, entre 8°1 (1927) et 12°2.

Seconde catégorie. — *Hybrides dont l'étude sera poursuivie et qui, plus tard, rentreront dans la première ou dans la troisième catégorie*

A. — Rouges

Seibel 4643. — Cet hybride que nous avions, jusqu'en 1925, classé dans la première catégorie à cause de sa grande productivité, ne nous semble pas pouvoir y être maintenu, car les deux années qui ont suivi nous ont montré l'inégalité de sa production.

Moins vigoureux que les précédents et moins résistant aux maladies — le Castel 19637 étant mis à part — il a besoin de deux sulfatages et de deux soufrages, au moins. Son vin est neutre, mais faible et acide et nettement inférieur au vin des numéros de la première catégorie. A ces derniers titres, il est moins recommandable. Sa vendange n'était pas de bonne qualité et n'a pu être vinifiée en 1927.

Maréchal Foch. — Hybride de la collection Oberlin. A Belle-Beille, il a pris, l'année dernière, sa troisième feuille. D'une belle vigueur, pratiquement résistant aux cryptogames — au Mildiou en particulier, — il a produit, en 1927, une récolte, rapportée à l'hectare, de 30 hectolitres d'un vin rouge très acceptable, titrant 11° d'alcool et 8 gr. 4 d'acidité.

Etoile II. — De la collection Oberlin. — Prend sa troisième feuille. Très vigoureux. Un peu atteint par l'Oïdium, le Mildiou de la feuille et de la grappe. Néanmoins, à la vendange, son feuillage est relativement bien conservé. Maturité inégale. Un peu de Coulure et de Pourriture de la grappe. Vin presque droit, très acceptable, titrant 10° d'alcool environ, avec 7 gr. 2 d'acidité sulfurique.

Seibel 1000. — Vigoureux. Résistance aux maladies à peine suffisante et fructification inégale dans le sol riche de notre collection (Coulure). Sa place est en sols maigres. Son vin n'est pas des meilleurs. Ce numéro a moins de faveur qu'autrefois.

Seibel 2003. — Sa végétation, malgré la qualité du terrain, est devenue insuffisante. Bon producteur d'un vin très coloré, mais acide et *foxé*. Son feuillage (vert pâle) a été envahi par le Mildiou en 1927 ; sa vendange était indemne. Le raisin pourrit souvent prématurément.

Seibel 3557. — Vigoureux. Productif. Invasion sérieuse du Mildiou de la feuille et légère de Rot-Gris.

Seibel 5455. — Vigoureux. Récolte faible. Mildiou sur la feuille. Forte attaque de Rot-Gris. Envahi en 1925 par l'Eudémis. Vin de 7 à 9°, acide (10 gr. 5 d'acidité en moyenne), foxé et classé parmi les plus mauvais. Ce numéro ne justifie pas, ici, la faveur dont il jouit sous d'autres climats.

Tank. — Vigoureux. Atteint par la Coulure, l'Oïdium, le Mildiou de la grappe et de la feuille. A fourni, en 1927, malgré la présence de ces maladies, 39 hectolitres à l'hectare d'un petit vin rouge de 6°5 avec 11 gr. 3 d'acidité sulfurique.

Les numéros rouges qui suivent n'ont donné lieu à aucune observation particulière et ne semblent pas, jusqu'ici, devoir se distinguer :

Baco 12-12 ; 2-16.

Bertille-Seyne 893 ; 1125 ; 1808 ; 2533.

Couderc 1, 3, 7, 8 ; 71-61.

Malègue 829-6 ; 2.183-3.

Seibel 4.121 ; 4.431 ; 4.629 ; 5.586.

Seibel 2.859. — Cépage rose dit « le Bienvenu ». En 1927, son feuillage était moins envahi par le Mildiou que ses grappes, de maturité très inégale. Sous notre climat, ce dernier défaut, noté tous les ans, enlève à ce numéro le mérite qu'il pourrait avoir.

B. — Blancs

Plusieurs sont dignes d'intérêt, bien qu'à notre avis ils ne méritent pas de figurer dans la première catégorie.

Seibel 5.409. — Vigoureux. Pratiquement indemne de maladie en 1927 (troisième feuille). Il a produit 53 hectolitres à l'hectare d'un vin à peu près correct à la dégustation.

Seibel 4.986. — Assez vigoureux. Fructifère. A peine touché par le Mildiou de la feuille. Un peu de Rot-Brun sur la grappe. Son raisin commençait à pourrir au 20 septembre 1927. A produit cette année (5e feuille) 36 hectolitres à l'hectare d'un vin presque franc, titrant 7°8 d'alcool et 7 gr. 7 d'acidité sulfurique.

Bertille-Seyve 450. — Toujours très vigoureux. Un peu de Mildiou sur la feuille. Sa vendange, à peu près indemne de Mildiou, a pourri prématurément et n'a pas été vinifié, cette année. Un peu de fox dans le raisin.

Baco 22 *A*. — Toujours vigoureux. Touché par le Mildiou de la feuille. Sa vendange, à peu près indemne de Mildiou, a pourri prématurément et n'a pas été vinifiée cette année. Un peu de fox dans le raisin.

Castel 1832. — Vigoureux. A souffert du Mildiou de la feuille, mais non du Rot-Gris, pas plus que du Rot-Brun. Au 20 septembre, sa vendange était saine.

Production, ramenée à l'hectare, 60 hectolitres. Le vin, récolté trop tôt, ne pesait que 7°5 d'alcool (acidité sulfurique : 8 gr. 6).

Ce numéro serait un des plus intéressants, s'il ne produisait un vin foxé. Cet inconvénient s'atténue et même disparaît, lorsque la vendange pourrit sur souche.

Seibel 5.279. — Très vigoureux. Productif. Peu de Mildiou sur sa feuille et la grappe, l'année dernière. Très précoce et donnant un petit vin plat, presque correct ; il pourrait être utilisé pour la production du « vin de vendange ».

Gaillard 157. — Végétation faible. Très atteint par le Mildiou de la feuille et de la grappe et par l'Oïdium. Manque des qualités essentielles demandées aux hybrides.

Couderc 272-60 (*Pompon d'Or*). — Pousse mal. Peu productif, atteint par le Mildiou de la feuille, de la grappe et par l'Oïdium.

Oberlin 782. — Vigoureux. Un peu de Mildiou de la feuille et de la grappe. Moyen producteur d'un vin acceptable de 12° en 1925 et 1926.

Les numéros blancs suivants n'ont pas donné lieu à des observations particulières et ne semblent pas, jusqu'ici, devoir se distinguer :

Bertille-Seyve 2.419 ; Couderc 4 ; Malègue 1157-15 ; 1647-8 ; 1995-4. — Seibel 850 ; 867 ; 880 ; 4132 ; 4181 ; 4638 ; 4762 4964 ; 4989 ; 4991 ; 4995 ; 5024 ; 5213 ; 5259 ; 5326 ; 5351 ; 5431 ; 5916.

Troisième catégorie. — *Hybrides à éliminer de la vigne d'expériences*

Seibel 4439 ; Bertille-Seyve 2533 ; Bertille-Seyve 2419 ; Castel 1028 ; Seibel 5259 ; Seibel 6132 ; Jurie 580.

Nous y ajouterons : Seibel 2653. Vigueur moyenne, complètement ravagé par le Mildiou, feuilles et grappes en 1927, et Seibel 4504 ravagé chaque année par le Mildiou et l'Oïdium.

*
* *

Conclusions

Les observations que nous poursuivons depuis 7 ans sur les Producteurs Directs, tant à notre collection que chez les propriétaires, nous conduisent, aujourd'hui, à faire les remarques suivantes :

1° La question de l'adaptation aux conditions du sol et *surtout* de climat doit être serrée de très près. La sélection qui, à la longue, découlera de cette adaptation se fera vraisemblablement comme celle des vignes françaises qui constituent les cépages types des diverses régions viticoles. Il ne faut donc pas chercher un P. D. idéal valable en tous pays, mais des hybrides adaptés à tels climats.

2° Les P. D. n'ont pas, en général, une résistance au Phylloxéra suffisante. Même en sols riches et frais, quelques numéros commencent chez nous à faiblir, après plusieurs années de culture (Gaillard 157, Seibel 2003, Couderc 272-60, Seibel 4681, Bertille-Seyve 2419). Les hybrides les plus résistants sont,

à cet égard, nettement inférieurs à nos bons porte-greffes. La tendance actuelle est d'ailleurs d'utiliser les hybrides greffés qui deviennent alors des *Producteurs indirects*, suivant l'expression de M. Roy-Chevrier, ou des *Producteurs* tout court.

Le Phylloxéra a manifesté sa présence dans notre vignoble d'essais, sous sa forme *gallicole*, en attaquant fortement, l'année dernière, le feuillage de certains numéros, particulièrement celui du 1995-4 (Messidor).

La greffe pouvant modifier la vigueur des hybrides, leur aptitude à la fructification et leur résistance aux maladies, comme elle l'a fait pour nos Vinifera, il n'est pas indifférent d'étudier les numéros *directs* ou *greffés*.

3° Dans les conditions très favorables au développement des maladies cryptogamiques où se trouve notre collection, certains hybrides ont montré une résistance très remarquable, quelquefois presque absolue, au Mildiou (Gaillard N° 2) ; la résistance à l'Oïdium est moindre, dans l'ensemble, et les quelques numéros qu'on peut qualifier de résistants à cette maladie (Bertille-Seyve 2419, Seibel 5916) sont plus ou moins attaqués par le Mildiou. Nous n'avons pas trouvé d'hybride complètement indemne des deux maladies.

4° La « résistance » aux insectes est bien relative et ne semble pas due à la nature des raisins (épaisseur de la pellicule, saveur de la pulpe), mais bien plutôt à une évolution de la grappe qui n'est pas en concordance avec celle de l'ampélophage. On pourra toujours craindre que dans la culture d'un numéro signalé comme « résistant », un parallélisme ne vienne à s'établir entre l'évolution de l'insecte et le développement de la vigne.

5° On est frappé par le petit nombre de P. D., sur un ensemble cependant imposant, qui, dans notre région, donnent un vin acceptable ou simplement correct. Les hybrides se ressentent toujours de leur origine américaine plus ou moins lointaine ; le goût herbacé, la « saveur sauvage », les « fruités » particuliers et surtout le fox ne plaisent pas à nos palais, à tel point que le *défoxage* préoccupe chaque année bon nombre de vignerons. Le développement et la qualité des « goûts » dépendent du terrain, mais surtout, comme on le sait, du climat. Si certains *goûts foxés* de vins produits en Amérique (1) ne sont pas sans agrément, bien qu'accentués, tous les goûts de ce genre sont grossiers, sous notre climat de l'Ouest.

Il ne s'en suit pas que l'on doive renoncer à créer de nouveaux hybrides, en utilisant les vignes américaines, méthode féconde qui nous a déjà donné d'intéressants numéros.

Toutefois, on aurait de bonnes raisons d'orienter parallèlement les recherches vers l'obtention de vignes résistantes aux maladies, exclusivement de sang de Vinifera. Il ne s'agit pas, nous l'avons déjà dit, de remplacer nos grands cépages, mais d'obtenir, à côté d'eux, des vignes en quelque sorte régénérées par le semis des pépins (graines). La sélection aidant, on pourrait espérer obtenir ainsi des variétés intéressantes par leur rusticité, leur pro-

(1) Nous avons pu constater ce fait sur des vins du *Cépage Niagara* qu'un de nos amis, M. l'abbé Cavron, a rapportés du Brésil.

duction et, ce qui est le point important, la qualité de leur vin. Dans le même ordre d'idées, la création d'*Hybrides Vinifera* × *Vinifera* pourrait être développée. Les lois de l'hybridation, qui sont plutôt des règles, comportent tant d'exceptions ! C'est d'ailleurs par ce moyen qu'Oberlin avait, autrefois, tenté d'améliorer les cépages d'Alsace.

Quoi qu'il en soit, il s'agit, pour le moment, d'utiliser au mieux les numéros de valeur que nous possédons. Comme cette valeur n'est que relative, on s'assurera le maximum de chances de réussite par une *association judicieuse de plants* dont les qualités des uns compenseront les défauts des autres. On se rapprochera ainsi du but à atteindre qui est de produire *régulièrement* un vin de qualité courante.

N'oublions pas que des inconvénients d'ordre économique pourraient résulter de la multiplication de numéros très fructifères, sans autre considération que leur productivité.

C'est, en la renforçant, la conclusion à laquelle nous étions déjà arrivés dans notre précédente étude.

L. Moreau et E. Vinet,
Centre d'expérimentation viticole
de l'Office régional agricole de l'Ouest.

N. B. — Nous tenons à remercier ici, sincèrement, MM. Lemesle et Percher de l'aide qu'ils n'ont cessé de nous apporter dans nos travaux.

ETAT DE CHOSES NOUVEAU - ORGANISATION NOUVELLE

Des écoles de métier vont être installées dans la plupart des centres urbains, bien organisées, bien dotées ; l'enseignement y sera donné par des chefs d'atelier, artisans connaissant à fond le métier qu'ils enseigneront. Des avantages seront accordés aux petites entreprises artisanales locales pour la formation des mécaniciens-agricoles, maréchaux, charrons.

On ne peut qu'applaudir à de telles innovations qui ont pour but la formation professionnelle de la jeunesse. Cependant, nous n'éprouverons une réelle satisfaction qu'à la condition de voir aussi fonctionner, dans les campagnes, un enseignement agricole pratique, accordant, aux fils des cultivateurs et à tous les jeunes gens ouvriers qui voudront le suivre, les mêmes facilités, les mêmes avantages ; c'est-à-dire qu'il ne doit pas y avoir de différence entre la jeunesse *artisanale* et la jeunesse *cultivatrice ;* à la première, on accorderait tous les avantages de l'instruction et de l'éducation professionnelles ; à la seconde, on ne distribuerait, par ci par là, que quelques bribes d'un enseignement technique plus ou moins applicable. Ces deux jeunesses doivent être sur le même pied ; toutes les deux doivent pouvoir recueillir les fruits d'un enseignement technique pratique donné par des hommes de métier.

Si un enseignement nouveau, séduisant par son organisation et par son expo-

sition pratiques, n'est pas mis à la disposition des petits cultivateurs, ces derniers, soucieux de s'instruire d'un état, comme il est utile de le faire aujourd'hui, et ne pouvant perfectionner le leur dans de bonnes conditions, iront en entreprendre un autre. Les petites et moyennes exploitations se videront de plus en plus et on continuera à se lamenter sur la désertion des campagnes sans jamais rien tenter pour l'atténuer.

Mes correspondants de province me signalent, pour chaque département, l'importance de l'outillage agricole moderne des petits et moyens cultivateurs, de même que la diversité et la quantité des engrais employés (1).

Nous remarquons que les départements les plus favorisés, à ce double point de vue, sont le Haut-Rhin, le Bas-Rhin, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle, la Meuse, le Doubs, le Jura, la Haute-Marne, les Vosges. Les moins favorisés sont les départements du Centre, de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Sud-Est, en ne tenant pas compte des exploitations viticoles (2). L'influence des Ecoles d'agriculture d'Alsace-Lorraine et de l'enseignement agricole, assez développé dans l'Est, est probablement pour beaucoup dans la constatation que nous venons de faire. De même l'Ecole de Montpellier a étendu, dans toutes les régions vignobles, son heureuse influence.

La guerre a déterminé une crise morale atteignant plus particulièrement beaucoup de jeunes paysans qui ont cru de leur intérêt d'aller chercher d'autres situations et qui ont déserté le coin de terre qui les avait vus naître et où, de génération en génération, avaient vécu leurs ancêtres. Dans quelques-uns de nos départements du Sud-Ouest, les cultivateurs français sont remplacés par des cultivateurs italiens devenus propriétaires de la terre qu'ils cultivent. C'est, de préférence, dans ces départements qu'il s'agit d'organiser, sans retard, un enseignement agricole paysan ainsi que l'intensification de la production agricole qui en découle tout naturellement ; peu de paperasses, de l'entrain, tout ce qui est nécessaire pour aller vite et bien. Il s'agit de créer des initiatives allant de l'avant avec un bagage scientifique technique pratique permettant de marcher à la réussite, sans crainte de chutes, parce que, dans la vie, ce que l'on cherche, ce sont les résultats matériels tangibles.

Dans ces départements envahis par les Italiens, l'enseignement aura un double but : d'abord, retenir à la terre les jeunes gens français qui ne l'ont pas encore quittée ; ensuite, former, peu à peu, chez les étrangers, par l'introduction de bonnes méthodes culturales appropriées au pays, une âme française. Qu'on y réfléchisse en haut lieu : c'est une œuvre patriotique à remplir ! Pour aujourd'hui, je ne développe pas davantage cette pensée.

Cette région du Sud-Ouest où dominent plutôt la petite et la moyenne culture, est une des régions les plus intéressantes, par suite des petites industries annexes qui sont un des plus beaux fleurons de la couronne agricole française : pruneaux d'Agen, chasselas et pêches de Montauban, foies d'oies et de canards du Périgord, de Toulouse et des Landes, culture du tabac, des hari-

(1) J'ai, dans cette étude, négligé la grande propriété, où l'outillage est généralement des plus modernes et des plus perfectionnés, et où les engrais sont judicieusement et copieusement appliqués.

(2) Les vignobles sont plus intensément cultivés.

cots... En outre, un bétail de valeur demandant à être amélioré par la sélection et de judicieux croisements. Ces produits spéciaux de la culture fruitière et de la basse-cour, que j'appelle, dans une exploitation : « produits à côté », ne sont pas suffisamment développés et ils sont préparés et présentés comme ils l'étaient autrefois. Il y a là une source de profits inexplorés. Les conserves de fruits de provenance américaine inondent nos maisons d'alimentation, elles ne pourraient supporter la concurrence des nôtres, si ces dernières étaient mieux préparées.

M. André Thiers, maître des requêtes au Conseil d'Etat, sous-directeur de la Compagnie des Chemins de fer de l'Etat, vient de publier un très intéressant et très instructif ouvrage (1), que ne doivent pas seulement lire, mais que doivent aussi méditer tous ceux qui s'intéressent aux conditions économiques actuelles, forcément modifiées par les transformations sociales. M. André Thiers expose les réformes qui s'imposent, entre autres : « Avoir une administration où les fonctionnaires soient vraiment les soutiens, les appuis, les conseils des activités individuelles ». — Dans le domaine agricole, j'ai bien des fois demandé ces réformes : le plan de l'enseignement agricole pratique et de l'intensification des cultures que j'ai donné (2) n'est que la mise en pratique de ces nécessités. J'ai également attiré l'attention sur les grands avantages à retirer de l'action en commun : administration de l'agriculture, groupements locaux d'agriculture et agents commerciaux des Compagnies de chemins de fer, sous la direction respective des directeurs des Services agricols départementaux.

Il faut partir de ce fait que la guerre a complètement modifié les conditions morales, sociales et économiques ; à des changements aussi profonds, il faut des conceptions et des organisations nouvelles et adaptées.

Georges Rabault.

ACTUALITÉS

Situation viticole et vinicole du Languedoc (E. F.) — Les fêtes agricoles et le 30e anniversaire de l'Union centrale des coopératives agricoles tchéco-slovaques (M. T.). — Réunions de la Commission internationale d'agriculture et de la Conférence internationale des Associations agricoles à Vienne (Autriche) (M. Tardy). — Vins et boissons vineuses (L. Mathieu). — Fixation des prix de la betterave sucrière (M. D.). — Institut œnotechnique de France.

Situation viticole et vinicole du Languedoc. — Nous avions depuis quelques jours une température normale qui a favorisé la floraison et la fécondation des grappes un peu tardives cette année.

Un vent du Nord violent a bien arraché quelques pousses aux cépages carignans mais le bien, fait par ce vent sec qui a arrêté les attaques de mildiou et aéré l'intérieur de nos ceps trop feuillis, compense largement les dégâts occasionnés.

Le vignoble de notre région a en général un bel aspect, sauf dans les localités qui ont eu à souffrir des derniers orages de grêle.

(1) « En présence des problèmes nouveaux », par André Thiers, librairie Hachette.
(2) Revue de Viticulture, nos 1686, 1689, 1690, 1719, 1721, 1761.

Les papillons de Cochylis et d'Eudémis sont malheureusement assez nombreux dans certaines localités. Les traitements contre les vers de la grappe ne doivent pas être négligés. Cet hiver, on n'a pas fait contre ces insectes tout ce qu'on devait faire à cause des pluies persistantes et des froids tardifs qu'on croyait nuisibles aux larves.

Nous recommandons de ne rien négliger pour enrayer la deuxième génération la plus nuisible. Les études et les conseils donnés par MM. Viala et Marsais contre les vers de la grappe seront très utiles aux viticulteurs qui désirent sauver leurs récoltes.

Les marchés vinicoles continuent à être calmes. Les ventes à la propriété se poursuivent lentement. Les achats sont faits surtout par les grandes sociétés d'alimentation.

Les cours des vins restent établis de 150 fr. à 205 fr. l'hecto nu pris à la propriété pour les beaux vins de 7°5 à 11°.

Il y a un peu plus de demandes pour les vins rosés et vins blancs de raisins blancs.

Les expéditions de raisins blancs primeurs seront un peu en retard cette année. — E. F.

Les fêtes agricoles de Prague et le 30e anniversaire de l'Union centrale des Coopératives agricoles tchécoslovaques

A l'occasion du 10e anniversaire de la fondation de la République tchécoslovaque et de la Foire de Prague, le parti agrarien tchécoslovaque avait organisé une grande Semaine agricole, du 15 au 21 mai.

200.000 agriculteurs environ, venus de toutes les régions, ont défilé en costumes, de 9 heures du matin à 1 heure de l'après-midi, ayant à leur tête les chefs du parti agraire, le ministre de l'Instruction publique, le ministre de l'Agriculture, le président de la Chambre et les membres du Sénat et de la Chambre appartenant au parti agrarien. La cavalerie agraire, estimée à environ 20.000 cavaliers, complétait ce cortège, dont le spectacle était superbe. Cette cérémonie a été suivie de la pose de la première pierre du monument érigé à la mémoire de Premgal le Laboureur, fondateur de la première dynastie tchèque.

L'Exposition agricole, très importante, comprenait toutes les principales branches de l'agriculture et de la production agricole :

1° Agriculture, stations, champs d'expériences, statistiques agricoles ;

2° Production végétale : céréales, viticulture, horticulture, production linière ;

3° Production animale : animaux domestiques de toutes les espèces : chevaline, ovine, caprine, porcine, volailles, pigeons, lapins, en très grand nombre ; poissons exposés dans 150 aquariums ;

4° Industrie agricole : sucreries, distilleries, meuneries, laiteries, brasseries, industries de la chicorée et du café ;

5° Machines agricoles ;

6° Coopération agricole. Des cartes, très habilement préparées, montraient le développement de la coopération, notamment celui des coopératives pour l'électrification des campagnes.

De nombreuses expositions spéciales attiraient l'attention du visiteur : une exposition très importante de la sylviculture ; une exposition des bonifications des terres destinée à montrer l'essor de la technique rurale en Tchécoslovaquie ; l'exposition de l'art ménager, de l'enseignement agricole permettant de constater les progrès obtenus par cet enseignement pendant ces dix dernières années.

L'Union centrale des Coopératives agricoles tchécoslovaques, présidée par M. Klindera, fêtait aussi en même temps le 30e anniversaire de sa fondation, dans une assemblée solennelle, le 20 mai dernier. Presque toutes les puissances de l'Europe centrale y avaient envoyé des délégués. La Caisse nationale de Crédit agricole et la Fédération de la Mutualité et de la Coopération agricoles y étaient représentées par M. *Louis Tardy*.

M. *Tardy* a salué tout d'abord les pionniers de la Coopération tchécoslovaque :

MM. Klindera et Dvorak. Il a rappelé que la Caisse nationale de Crédit agricole groupe actuellement 48 Caisses régionales, 5.500 Caisses locales de Crédit agricole, 2.500 Coopératives et 700.000 familles et que la Fédération nationale de la Mutualité et de la Coopération agricoles réunit 500 Unions départementales ou régionales, 14.500 Associations locales et environ un million d'agriculteurs. Il a montré également combien il était nécessaire dans tous les pays que les agriculteurs soient groupés ; que la coopération n'a pas seulement un rôle économique et social, mais un rôle moral en habituant les hommes à concilier leur intérêt privé avec l'intérêt général et en les rendant meilleurs.

Le président Klindera, dans une très belle allocution, a montré les progrès accomplis par la Coopération depuis *Robert Owen*, depuis les pionniers de *Rochdal*, créateurs des coopératives de consommation ; *Buchez*, fondateur des coopératives de production ; *Schulz Delitzsche*, créateur des coopératives d'achat et de crédit ; *Raiffeisen* et le *docteur Kampélek*, fondateurs également des coopératives agricoles de crédit.

M. *Klindera* pense qu'un rapprochement étroit est nécessaire entre les membres des Coopératives, rapprochement qui se fera, pense-t-il, dans un avenir prochain, grâce à l'enthousiasme des dirigeants, des fonctionnaires, de la presse coopérative, grâce à l'organisation des cours coopératifs à la campagne et à l'école de coopération agricole de Prague.

M. *Dvorak*, directeur général de l'Union centrale des Coopératives agricoles, indique qu'il y a actuellement dans les villages tchèques environ 1.711 Sociétés d'épargne et de dépôts disposant d'environ 2 milliards d'épargne, et 4.000 Coopératives de crédit mettant une somme de 6 milliards à la disposition des travailleurs ruraux.

L'Union centrale avait tenu également à montrer l'importance qu'ont pris les Sociétés coopératives en Tchécoslovaquie : coopératives d'électricité, coopératives d'achat et de vente, sècheries coopératives de chicorée, laiteries et meuneries coopératives, notamment dans les régions de Hradec Kralové et de Drazicich. Une collaboration étroite tente de s'établir entre les coopératives agricoles et les coopératives de consommation, conformément aux résolutions votées aux conférences de Genève. — M. T.

Réunions de la Commission internationale d'Agriculture et de la Conférence internationale des Associations agricoles à Vienne (Autriche)

La réunion annuelle de la Commission internationale d'agriculture et de la Conférence internationale des Associations agricoles, s'est tenue à Vienne (Autriche), du 23 au 26 mai, sous la présidence du marquis de Voguë.

Assistaient à cette assemblée, le Président de la République d'Autriche, M. Hainisch ; le chancelier fédéral, Mgr Seipel ; le ministre de l'Agriculture Thaler, plusieurs anciens ministres, différentes personnalités autrichiennes et de nombreux délégués de 45 grandes Associations agricoles d'Europe et d'Amérique.

En ouvrant la séance, le *marquis de Voguë* adresse les hommages de la Commission internationale au Président Hainisch pour la marque d'intérêt qu'il veut bien donner en assistant à la réunion ; au chancelier d'Autriche Mgr Seipel, au ministre de l'Agriculture Thaler et au président de la Chambre d'Agriculture de la Basse-Autriche, M. Reither.

Les Associations agricoles, dit-il, ne doivent pas être seulement puissantes et écoutées dans leurs pays respectifs, il faut aussi qu'elles se rejoignent pardessus les frontières pour former un groupement organisé, pourvu de tous les moyens d'action nécessaires.

La conférence internationale de Genève, en mai 1927, placée sous l'égide de la Société des Nations, a donné, pour la première fois, une place prépondérante à l'agriculture et on a compris que toute tentative de redressement économique serait vaine si elle ne mettait pas au premier plan l'étude des problèmes agricoles. Le marquis de Voguë ajoute que cette année également, au Comité consultatif économique, institué par la Société des Nations, la situation

prédominante de l'agriculture dans l'économie universelle a été mise en lumière et une motion, adoptée à l'unanimité, a demandé à la Société des Nations d'assurer sous sa haute direction, dans le domaine économique général, la « collaboration effective des différents organismes qui se consacrent à l'étude des questions agricoles. L'agriculture est donc ainsi entrée dans le cadre économique de la Société des Nations, grâce aux efforts de certains membres de la Commission internationale comme M. Jules Gautier et l'ancien ministre de l'Agriculture en Allemagne, le docteur Hermès.

M. le *Président Hainisch* souhaite ensuite la bienvenue, en termes heureux, aux membres de la Commission et fait ressortir les résultats obtenus par cette grande organisation agricole internationale.

Mgr Seipel montre ensuite l'œuvre accomplie en agriculture par la nouvelle Autriche, il expose les résultats importants obtenus par l'établissement de relations étroites entre les agriculteurs autrichiens et ceux des autres pays.

M. le professeur *Laur*, vice-président de la Conférence, fait un rapport très documenté sur l'activité du Secrétariat de la Conférence internationale des Associations agricoles.

M. *Jules Gautier* montre quelles sont les relations existant entre la Commission internationale d'agriculture, existant déjà depuis plus de 10 ans, et l'organisation internationale du Travail.

M. *Albert Thomas* estime que l'organisation du travail est toute différente dans l'agriculture que dans l'industrie et que le travailleur agricole se préoccupe surtout d'accéder à la propriété. Il constate que l'Institut national d'agriculture de Rome n'est plus en opposition avec le Bureau international du Travail ; il espère que des relations suivies vont naître entre ces deux institutions.

M. le *docteur Hermès*, ancien ministre de l'Agriculture d'Allemagne, a montré aussi quelle était l'importance de l'agriculture et l'intérêt qu'ont les agriculteurs de tous les pays de se réunir pour assurer la prospérité des peuples.

La résolution suivante a été ensuite adoptée :

« La Commission internationale d'agriculture, après avoir entendu les communications qui lui ont été faites par M. Albert Thomas, directeur du Bureau international du Travail, ainsi que MM. Hermès et Jules Gautier.

» Constate avec une vive satisfaction que, tant à la Conférence internationale de 1927 qu'au Comité consultatif économique de 1928, l'importance essentielle de l'agriculture dans l'économie générale du monde a été reconnue sans contestation ;

« S'associe au vœu qui a été émis par ledit Comité consultatif économique, tendant à ce que la Société des Nations étudie les meilleurs moyens pour réaliser la collaboration rationnelle de tous les organismes qui s'occupent des questions agricoles ;

« Se déclare prête à prendre une part active à cette collaboration en liaison notamment avec l'Institut International d'Agriculture à Rome, et en tout ce qui concerne les questions relatives au travail agricole et les questions sociales avec le Bureau International du Travail ;

« Remercie la Société des Nations d'avoir appelé à elle les agriculteurs et lui demande d'employer sa haute autorité à favoriser toutes les mesures concrètes qui peuvent conduire à une amélioration rapide de la situation de l'agriculture, condition indispensable de la prospérité générale et de la paix du monde. »

M. Tardy.

Vins et boissons vineuses. — C'est particulièrement en Belgique que depuis 1924 la fabrication des boissons vineuses a pris une importance croissante ; les statistiques établissent que l'importation des vins français, qui y était de 584 millions d'hectos en 1924, a diminué en 3 ans de 60 %, tandis que le chiffre global des vins importés en Belgique a baissé de 50 %. Aux diverses causes de ces diminutions, hausse des vins, des taxes fiscales et des tarifs de transport, change belge déficitaire, s'ajoute une fraude résultant de l'importance prise par la vente, sous le nom de vin, soit de boissons de fruits frais

ou secs, soit surtout de coupages de vins avec ces boissons, et plus spécialement de vins fortement mouillés et alcoolisés par sucrage.

Si la fabrication de ces boissons vineuses est autorisée par la loi belge, leur vente ou celle de leurs coupages avec des vins, sous le nom de vin ou de noms de cru est interdite ; mais, comme il n'y a pas en Belgique de titre de mouvement accompagnant ces produits, leur présentation sous des noms abusifs n'a pu jusqu'ici être réprimée ; la vente de ces produits sous leur vraie dénomination est correcte et on s'explique qu'elle a pu être encouragée par le gouvernement belge désireux de favoriser sa production fruitière et d'atténuer une exportation annuelle de capitaux atteignant plus de 200 millions ; par contre, leur vente sous le nom de vin qui, d'après la loi belge, ne peut s'appliquer qu'au produit de la fermentation du raisin frais, et la vente surtout sous les noms de nos grands crus, constitue une infraction à cette loi et, au point de vue français, une concurrence déloyale et un préjudice à la fois à nos exportateurs et à nos producteurs, ainsi d'ailleurs qu'au commerce régulier belge, sans compter la tromperie dont sont victimes les consommateurs.

Comme l'expérience a appris que l'efficacité de la répression en pareille matière est subordonnée à la collaboration active des intéressés, il est à désirer que ceux-ci suivent l'exemple de nombreuses Associations françaises qui ont abouti à protéger efficacement leurs vins et leurs appellations d'origine.

A la suite de rapports étudiant en détail cette question et rédigés à la demande de la Société des Agriculteurs de France, de la Société des Viticulteurs de France, du Comité International du Commerce des vins, chacune de ces Sociétés a adopté les conclusions suivantes, que nous leur avons présentées lors de leurs Assemblées générales de 1928 :

Considérant :

1° Qu'il est de notoriété publique qu'il est présenté à l'étranger comme vin, c'est-à-dire comme produit exclusif de la fermentation du raisin ou du jus de raisin frais, et souvent sous des noms de crus français réputés, nombre de boissons alcooliques provenant de la fermentation, soit de jus de fruits mais avec ou sans addition d'eau et de sucre, soit de fruits secs additionnés d'eau et de sucre ; soit de vins additionnés d'eau et de sucre, ou de coupage des vins naturels avec ces boissons alcooliques ;

2° Que de telles pratiques constituent une fraude très préjudiciable à la production viticole et au commerce français, lesquels non seulement sont lésés par une concurrence déloyale due au bon marché de ces produits, mais aussi éprouvent un préjudice qui ira en croissant par suite de la dépréciation jetée d'abord sur le vin par des produits qui n'en ont les qualités ni hygiéniques ni gustatives, et ensuite surtout sur les crus réputés dont les noms usurpés couvrent des boissons n'ayant même pas droit à la dénomination « vin » ;

Elle décide qu'elle apportera son appui à toute mesure de protection efficace des vins et des crus français contre ces fraudes. — L. Mathieu, *directeur de l'Institut Œnotechnique de France.*

Fixation des prix de la betterave sucrière. — M. Jourdain, député, vient de déposer sur le bureau de la Chambre un rapport fait au nom de la Commission de l'Agriculture chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Albert Paulin, tendant à inviter le gouvernement à demander l'inscription à l'ordre du jour du Sénat de la proposition de loi votée par la Chambre des députés le 17 mars 1926, concernant la fixation du prix de la betterave sucrière. On se rappelle que cette proposition disposait que, chaque année, le gouvernement pourrait, pour une ou plusieurs régions déterminées, fixer, par décret, pour la campagne prochaine, les conditions d'achat et de règlement pour les sucreries, des betteraves à sucre, de manière à assurer aux planteurs une équitable rémunération.

Ces décrets seraient rendus à la demande des planteurs de betteraves de la région, groupés en syndicats et représentant plus de la moitié des planteurs de la région cultivant au moins la moitié de la surface plantée en betteraves de sucreries dans la campagne envisagée. Ces décrets ne seraient rendus qu'en cas

de désaccord entre planteurs et sucriers ; si un tel accord intervenait, même après la promulgation desdits décrets, ceux-ci ne seraient pas applicables à la condition que l'accord en question assure aux planteurs au moins 25 % dans les bénéfices nets des sucreries.

M. Jourdain, dans le rapport que nous annoncions au début, rappelle les motifs qui justifient la mise à l'ordre du jour de la proposition de loi ci-dessus analysée. Il remarque que, de tout temps, les relations entre planteurs et fabricants de sucre ont été difficiles. Les planteurs, dans les conflits fréquents qui s'élèvent, demandent, en substance, que le prix de la betterave à sucre soit établi en tenant compte tant du prix de revient de la tonne de racine en culture que des prix de fabrication à l'usine et que l'on répartisse les bénéfices réalisés au prorata des capitaux engagés par les deux parties. Les tentatives de conciliation faites par les commissions régionales créées à cet effet, sont restées vaines et les planteurs de betteraves continuent à être brimés par les fabricants de sucre.

C'est pour remédier à cette situation que M. Lesaché, député, présenta dès mars 1925, devant la Chambre des députés, la proposition de loi que nous rappelions au début de ce compte rendu et qui a été votée par la Chambre. M. Jourdain demande l'inscription de cette proposition à l'ordre du jour du Sénat, qui n'a aucun caractère étatiste ; elle tend, simplement, à recourir à l'arbitrage lorsque les associations de producteurs de betteraves en demandent l'application dans les conflits qui surgissent avec la sucrerie.

Cette proposition, enfin, représente un encouragement donné à l'organisation professionnelle en donnant aux syndicats agricoles régulièrement organisés la cohésion et la force qui leur manquent et en leur permettant de lutter contre la puissante industrie sucrière.

Au cours de la dernière campagne betteravière, il faut reconnaître que le contrat s'est réglé au mieux des intérêts des organisations syndicales betteravières et que la production betteravière n'est pas restée stationnaire au cours de cette dernière campagne.

Mais il est à craindre que pour 1928, de nouvelles difficultés surgissent entre planteurs et fabricants de sucre, lors de l'établissement des prochains contrats. Il résulterait de là une diminution des ensemencements.

En conséquence, M. Jourdain demande à la fin de son rapport que la proposition de résolution de M. Paulin soit approuvée et que la proposition Lesaché soit inscrite à l'ordre du jour du Sénat,

Le Chambre invite le gouvernement à demander l'inscription à l'ordre du jour du Sénat de la proposition de loi votée par la Chambre des députés, le 17 mars 1925, concernant la fixation du prix de la betterave sucrière. »

Nous ne pouvons, en ce qui nous concerne, que demander le vote d'un texte qui, tout en respectant le principe de la liberté des contrats entre intéressés, permet l'intervention gouvernementale pour sauvegarder les intérêts des agriculteurs. — M. D.

Institut Œnotechnique de France

Cours de vinification

La série des cours par correspondance, préparatoires aux vendanges, est ouverte dès maintenant. Il est recommandé de s'inscrire le plus tôt possible pour avoir le temps d'étudier et ensuite d'adapter à son outillage les procédés modernes de vinification donnant les meilleurs résultats, en particulier les rendements maxima en alcool, coloration et bouquets.

MM. les Inscrits sont en relations directes avec M. le Prof. L. Mathieu pour toutes explications et renseignements utiles.

Le bénéfice de ce cours est accordé aux inscriptions collectives transmises par les Associations régulières.

Programmes et notices envoyés sur demande adressée, avec timbre pour réponse, à la Direction de l'Institut Œnotechnique de France, 7, avenue Joannès, à Gagny-lez-Paris (Seine-et-Oise).

REVUE COMMERCIALE

COURS DES VINS

PARIS. — Prix des vins de consommation courante : dans les dépôts : de 2 fr. 75 à 3 fr. 20 le litre.

Vente en demi-gros : Vins rouges de 8° à 10°, de 565 à 665 fr. : Vins blancs de 8° 1/2 à 10° 1/2, de 665 à 700 francs la pièce.

Prix au détail : vin rouge, de 660 à 710 fr., vin blanc dit de comptoir, 720 fr. à » fr. Bordeaux rouge vieux 900 fr., Bordeaux blanc vieux 950 fr. Ces prix s'entendent à la pièce nue.

VALLÉE DE LA LOIRE. — *Orléanais.* — Vins rouges du pays. Gris Meunier. » fr. à » fr. la pièce nue. Vins blancs de Sologne, la pièce nue, de » à » francs. Vins blancs de Blois, » à » francs la pièce nue.

Vins de Touraine : Vouvray, de 700 à 1.000 francs. Bourgueil ou Chinon, à » francs l'hectolitre. Vins blancs, de » à » francs. Vins rouges, de » à » francs l'hectolitre à la propriété. Rouges Saint-Avertin, de 600 à 650 fr.

Vins d'Anjou : Vins rougets, 550 fr. à 650 fr. Rouges, 600 fr. à » fr. Rouges supérieurs, de 700 fr. à 1.000 fr. Vins blancs, de » fr. à » fr. Vins blancs supérieurs, de » fr. à » fr. la barrique.

Loire-Inférieure. — Muscadet 1927 : 1er choix, 750 à 850 fr. : 2e choix, de 650 à 750 francs. Gros plant 1927, de 350 à 450 fr. la pièce de 228 litres, prix au cellier du vendeur.

ALGÉRIE. — Vins 1927 toutes qualités réunies, le degré 15 fr. 50 à 17 fr. 50. Vins blancs, de 16 fr. » à 17 fr. 50 le degré Trois-six de marc, de » à » fr. Trois-six de marc, » francs; les 100°, » francs.

MIDI. — *Nîmes (18 juin 1928). — Cote officielle :* Vins rouges ordinaires : Récolte 1927, de 148 à 168 fr. ; Vins rouges supérieurs, de 160 à 192 fr. ; Costières, de 200 à 230 fr. : Vins blancs, de 10 à 12°, de 185 à 220 fr. : Rosé, 8 à 10°, de 150 à 185 fr. l'hectolitre. Trois-six de vin 86°, de 1.100 à 1.010 fr. : trois-six de marc 86°, de 1.070 à 1.080 fr. : eau-de-vie de marc 52°, de 640 à 650 fr. l'hectolitre.

Montpellier (19 juin 1928). — Récolte 1927 : Vins rouges ordinaires, de 7°5 à 9°, de 150 fr. à 180 fr. l'hecto. Rouges supérieurs, de 8° à 10°5, de 160 à 200 fr., de 10 à 11°, de 190 à 205 fr. Rosé, le degré de » à » fr. ». Blancs de blanc, le degré, de » fr. à » fr. » le degré. Esprit de vin à 86°, » à » fr. l'hectolitre. Eaux-de-vie de Montpellier à 52°, » fr. à » fr. Marc 52°, de » à » fr. l'hectolitre. Rectifié, de 95 à 97° les 100 degrés, à » francs. Lie de vin, de » à » francs l'hectolitre.

Béziers (22 juin). — Récolte 1927 : Vins rouges de 7°5 à 10°5, de 152 à 210 fr. Vins rosés, de 8 à 9°, de 19 fr. » à 20 fr. » le degré. Bourrets et Picpouls, de 9 à 10°5, de 18 fr. » à 19 fr. » le degré. Trois-six de vin, 86°, de 1.140 fr. à » fr. Eau-de-vie de Béziers 52°, 780 fr. : trois-six de marc 86°, 1.120 fr. à » fr. Eau-de-vie de marc 52°, de 650 à 660 fr. Fine Béziers 52°, 925 francs.

Minervois. — Marché d'Olonzac du 17 juin 1928.

Vins rouges de 9 à 10°, de 180 à 200 fr. ; de 10 à 11°, de 200 à 215 fr. ; de 11 à 12°, de 215 à 230, avec appellation d'origine Minervois.

Carcassonne (23 juin). — Récolte 1927 : vins rouges de 8 à 11°, de 160 fr. à 215 fr. l'hecto suivant délai et conditions de retiraison. Alcools, trois-six vin, de 86°, de » fr. à » fr. l'hectolitre; trois-six de marc, de » à » francs l'hectolitre. Pas de cote.

Perpignan (23 juin). — Vins rouges de 8 à 12°, de 160 fr. à 225 fr. l'hectolitre. Pas d'affaires. Alcool 96,97° de » à » francs l'hectolitre les 100 degrés. Pas de cote.

Vins d'Alsace : Vins blancs courants : Nouveaux 1927, 360 à 380 fr. Haut-Rhin, 330 à 360 fr. Bas-Rhin, vieux, » à » fr. Haut-Rhin, » à » fr. Bas-Rhin. Vins blancs supérieurs : Nouveaux 1927, 440 à 460 fr., Haut-Rhin, 400 à 440 fr. Bas-Rhin. Vins vieux, » à » fr. Haut-Rhin, » à » fr. Bas-Rhin. Vins blancs fins nouveaux, 520 à 600 Haut-Rhin, à » Bas-Rhin. Vins rouges nouveaux, 240 à 260 fr. Haut-Rhin, 200 à 220 » et Bas-Rhin

Céréales. — Prix des céréales : blé indigène, les 100 kilos, 165 fr. » à 170 fr. » ; orges, 120 fr. à 137 fr., escourgeons, 112 fr. à 117 fr. ; maïs, 134 fr. 00 à 138 fr. 00 ; seigle, 118 à 139 fr. ; sarrasin, 115 fr. à 118 fr. ; sorgho, » fr. à » fr. » ; avoines, 126 fr. à 133 fr. 00 On cote les 100 kgr. à New-York, les blés à 168 fr. 42. — Buenos-Ayres, 119 fr. 15. — Chicago, 127 fr. 90. — Sons, 75 fr. à 122 fr.

Pommes de terre. — Hollande, de » à » fr. — Blanche, de » à » fr. ; jaune commune, de » à » francs; Saucisse rouge, de » à » fr. ; d'Algérie, de 90 fr. à 150 fr. — Rosa, » à « fr. ; de Paris, de 120 à 160 fr. ; du Midi, de 100 à 115 fr. ; St-Malo, 95 à 100 fr.

Fourrages et pailles. — Les 520 kg à Paris : Paille de blé, 255 à 285 francs ; paille d'avoine, de 255 à 285 fr. paille de seigle, 255 à 285 fr. ; luzerne, 350 à 390 fr. ; foin, 320 à 360 fr.

Tourteaux alimentaires. — Tourteaux de lin, les 100 kgr. 147 fr. 50 (Marseille) ; d'arachide rufisque extra-blanc, 140 fr. (Marseille) ; palmistes 107 fr. 50 ; de coprah, 133 francs.

Esprits et sucres. — Alcool 86°, de 1.140 fr. à » fr. l'hecto nu. — Sucres blancs cristallisés nus 100 kgr., 282 fr. 00 à 283 fr. 00.

Bétail (La Villette le kgr. viande nette suivant qualité). — Bœufs, 1 fr. 50 à 19 fr. 00. — Veaux, 3 fr. 50 à 13 fr. 80. — Moutons, 2 fr. 50 à 30 fr. 00. — Porcs, 8 fr. 00 à 16 fr. 80.

Crème de tartre, » fr. les 100 kilos; Tartre brut, » fr. » à » fr. » le kilo. — Lies de vin liquides, de » à » fr. l'hectolitre.

Produits œnologiques. — Acide tartrique, 19 fr. 50 le kg. — Acide citrique, 22 fr. 00 le kilogr. — Métabisulfite de potasse, 640 fr. les 100 kg. — Anhydride sulfureux, 210 à » francs. — Phosphate d'ammoniaque, 580 fr.

Engrais (le quintal métrique). — *Engrais potassiques* : Sylvinite (riche) 18 % de potasse, 17 fr. 50 ; sulfate de potasse /46 %, 98 fr. 70 chlorure de potassium, 49 % 72 fr. 00. — *Engrais azotés* : Nitrate de soude 15 % d'azote. de 120 fr. 50 à » fr. » les 100 kilos. — Nitrate de potasse, 215 à 230 francs les 100 kg., sulfate d'ammoniaque (20 %), 122 fr. 00 à 124 fr. 00. — *Engrais phosphatés* : Superphosphate minéral (14 % d'acide phosphorique), 24 fr. 00 à 30 fr. 50 les 100 kg. ; superphosphate d'os (G. M.), (0.5 % d'azote, 16 % d'acide phosphorique), 45 fr. 50. — Os dissous (2 % d'azote, 10 % d'acide phosphorique), 51 fr. ». — Cyanamide « En sac » granulé 15 % d'azote, 85 fr. 50

Sulfate de cuivre, cristaux 98/99, de 340 à 350 fr. les 100 kg. — **Sulfate de fer** 9/10 % en sacs de 100 kil., 36 fr. à ». — **Soufre sublimé** pur, 135 à » fr. — **Soufre trituré,** 98-99 %, 115 fr. — **Chaux,** 38 %, » à 32 fr. — **Nicotine** à 500 gr., 375 fr. les 5 litres. — **Arseniate de plomb,** 710 fr. les 100 kg. — **Suifs Glycérinés** 80 %, 445 fr. les 100 kg.

Fruits et primeurs. — Cours des Halles centrales de Paris : Abricots du Midi, de 600 fr. à 1.000 francs; Amandes vertes, de 550 fr. à 800 fr. ; Bananes Canada, 100 fr. à 180 fr. — Cerises Midi, de 500 à 700 fr. — Fraises de Montauban, de 400 à 500 fr. — Pêches du Midi, de 400 à 1.500 francs. — Tomates Algérie, de 220 à 350 fr. — Asperges, de 200 à 600 fr. les 100 kg. — Citrons Espagne, de 40 à 80 fr. le 100. — Ail, 150 à 300 francs les 100 kilogs. — Champignons, 500 à 1.800 francs. — Epinards, 140 à 200 fr. les 100 kg. — Choux-fleurs, 150 à 450 fr. le 100. — Artichauts du Midi, 25 à 175 fr. — Haricots verts du Midi, 250 à 700 fr. — Poireaux, 500 à 600 fr. les 100 bottes — Oignons, 75 à 175 fr. les 100 bottes.

TABLE DES AUTEURS

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

A (A). — Etat du vignoble de la Moselle, 354.

A (H). — Sorties et consommation des vins pendant le mois de décembre 1927, 48. — Situation mensuelle du marché, sorties, stocks et consommation des vins, 62, 114. 131, 197, 258, 339, 400. — Les gelées, 306.

Astruc (Henri). — Essai de centrifugation stérilisante des vins, 345, 361, 377.

B (J.-Ch.). — Situation viticole dans les Hautes-Pyrénées, 402.

Beckerich (Abel). — Il faut rajeunir les méthodes de traitement des vignes, 57.

Billaud (Henri). — Situation du vignoble de Chablis, 340.

Biron (Marcel). — Quelques observations sur la maturation du raisin en 1927, 21. — Traitements contre l'Eudémis et la Cochylis au moyen des poudres arsenicales, 301.

Bonnet (Dr). — Etat du vignoble de la Drôme, 350.

Bord (Georges). — Etat de la région à grands vins blancs de Bordeaux, 367.

Bravo (Pedro). — Situation viticole du Portugal, 213.

Bréthereau (J.). — Charges et frais d'exploitation d'un vignoble en Provence, 169.

C. (G.). — La lutte collective contre la Cochylis, 26.

C. (J.). — Situation du vignoble de la Loire-Inférieure, 13, 351.

C. (M.). — Culture de la betterave à sucre en Europe, 34. — La crise de l'agriculture anglaise, 50. — La population agricole allemande, 50. — Le commerce des vins au Maroc, 242. — Propriétés biochimiques des levures, 243. — Influence du sol et de la fumure sur la vigne, 243. — La circulation générale atmosphérique, 306. — L'importation des fruits en Angleterre, 307. — Biologie du phylloxéra, 308. — Magasins de réserve des campagnols, 306. — Constitution de l'huile de pépins de raisins, 322. — La cyanamide calcique et la réaction du sol, 323. — Remarques sur l'huile de pépins de raisin, 338. — Le besoin en chaux des sols acides, 326. —

Négociations yougo-slaves, 326. — Influence des conditions atmosphériques sur le rendement en blé, 356. — Le sodium chez les plantes, 370.

Cambonie (L.). — Bouillies et soufres cupriques mouillables, 316.

Cazeneuve (Dr. Paul). — A propos du projet de loi sur la répression des fraudes dans le commerce des produits insecticides et fongicides, 297.

Chauvigné (A). — Conclusions sur la question des hybrides P. D., 176. — Situation viticole en Touraine, 388.

D. (A.). — Les vins au Concours général agricole, 229.

D. (F.). — Situation viticole dans l'Aube, 389.

D. (M.). — Régime des vins algériens à leur importation en Allemagne, 15. — Vins français en entrepôt en Allemagne, 16. — Importation des vins français en Pologne, 16. — Importation des eaux-de-vie et liqueurs d'origine belge, 18. — Prorogation des conditions d'application du tarif 6-106 (vins en fûts à exporter), 33. — Vœu de la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin (tarif douanier sur les vins), 33. — Importation des vins grecs en France, 47, 64, 80, 290. — Vœu de la Chambre d'Agriculture du Var, 48. — Projet de loi tendant au relèvement des droits de douane sur les produits agricoles, 49. — Amendement portant majoration des droits de douane (boissons), 63. — Règlementation de l'emploi du mot « fine » dans le commerce des eaux-de-vies, 64. — Office international du vin, 65. — Contingent des vins à importer en Allemagne, 81. — Vins vinés importés en Allemagne, 81. — Appellations d'origine des vins, proposition de loi (arbitrage), 97, 242. — Traitement contre la cochylis par les sels arsénicaux, 110. — Taxe du sucre employé pour la fabrication de certains apéritifs, 111. — Indication du degré alcoolique sur les récipients, 111. — Négociations franco-belges en ce qui concerne les vins, 134. — Appellations d'origine, 134. — Relèvement des droits de douane sur les produits agricoles, 149. — Règlementation de la circulation des blés et farines, 150. — Règlementation marocaine frappant les vins de liqueur et les vermouths, 150. — Prorogation du délai pour l'étiquetage des vins mousseux naturels produits en cuves closes, 163. — Vins français entreposés en Allemagne, 182. — Vœu du Conseil général du Rhône : main-d'œuvre militaire pour les vendanges : secours, 214. — Affaires réalisées par le Vinmonopol en Norvège, 214, 357. — Session de l'Office international du vin, 229. — Loi modifiant le régime douanier applicable aux vins et autres produits tunisiens, 241. — Protection de marques de vins français aux Pays-Bas, 244. — Loi tendant à la répression des fraudes sur les sirops et liqueurs de cassis, 244. — Droits de douane sur les vins de liqueur, 245. — Négociations franco-polonaises, Droits de douane sur les vins, 261. — Nouveaux droits de douane sur les liqueurs à Cuba, 262. — Négociations franco-cubaines : la question du cognac et de l'Armagnac, 262. — Droits de douane franco-belges, 275. — Importation des vins français en Pologne, 276. — Nouveaux droits sur l'alcool au Maroc, 276. — Négociations franco-autrichiennes, 277. — Bénéfices illicites sur les cognacs, 277. — Expéditions des eaux-de-vie au Brésil, 277. — Tarif douanier brésilien pour le cognac et l'armagnac, 277. — Représentation de l'Algérie au Comité de l'Office international du vin, 292. — Certificats d'analyse pour les vins importés en Allemagne, 292. — Commerce français des spiritueux au Danemark, 308. — Protection des appellations d'origine aux Pays-Bas, 309. — Importation de vins grecs, 309. — Projet de relèvement du tarif douanier lithuanien sur les vins, 309. — Projet de loi ayant pour objet de percevoir une taxe de 15 % ad valorem sur les vins importés dans le Grand-Duché de Luxembourg, 310. — Participation de la Roumanie à l'Office international du vin, 322. — Adhésion des viticulteurs allemands à l'Office international du vin, 322. — Tarification applicable aux vins de Samos, 322. — La question de l'assurance-grêle au Sénat, 324. — Protection des appellations d'origine « Cognac » et « Armagnac » en Suisse, 325. — Régime des alcools en Alsace-Lorraine et création d'une nouvelle législation sur les eaux-de-vie, 341. — Relations douanières franco-lithuaniennes, 342. — Vœu demandant la levée temporaire des droits de douane sur les vins étrangers, 356. — Régime de l'alcool en Tunisie, 357. — L'union douanière belgo-luxembourgeoise et la question des alcools, 357. — Appellations d'origine au Danemark, 358. — Négociations franco-cubaines, 370. — Réglementation phyto-sanitaire de l'expédition des cerises en Grande-Bretagne, 371. — Ecoulement vers la Belgique des rhums coloniaux, 372.

Douarche (L.). — La question des jus de fruits à l'office international du vin, 334.

Drouard (Ch.). — La question du blé et du bétail à la Chambre des Députés, 37. — La loi de finances de 1928 (viticulture et agriculture), 69. — Le projet d'additif douanier et la question viticole, 142. — L'additif douanier devant le Sénat et l'accord des deux Chambres sur un texte définitif, 192. — La deuxième session des chambres d'agriculture, 220. — L'accord franco-italien et les produits viticoles, 236. — L'accord franco-suisse et les produits viticoles, 288. — L'accord belgo-franco-luxembourgeois et la viticulture française, 329.

Escoffier. — Etat du vignoble algérien, 366.

F. (B.). — Etat du vignoble du Loir-et-Cher, 352.

F (E.). — Situation viticole et vinicole du Languedoc, 14, 33, 45, 63, 79, 93, 110, 131, 148, 162, 179, 212, 240, 274, 310, 321, 340, 354, 369, 387, 401, 417.

Faugeras-Schiff (J.). — Peut-on utiliser les sels d'arsenic pour détruire les mauvaises herbes, 101.

Fournas (F. de). — Etat du vignoble du Bas-Languedoc, 348.

G (A.). — Etat du vignoble du Bordelais, 350.

Grellet (Mac). — Les agrumes algériens, 105. — Les vins français en Italie, 132. — Les pièges algériens, 205. — L'ivresse, 276. — L'Algérie à la Foire de Paris, 355. — Les vendanges en République Argentine, 403.

H (E). — Etat du vignoble de la Champagne, 353.

Héron (G.). — Etat du vignoble du Haut-Languedoc, 349.
Honnet (G.). — Les hybrides P.D. en 1927, 88.

Kayser et **H. Delaval**. — Contribution à l'étude des vins d'hybrides, 281.

L. (J.). — Etat du vignoble de la Bourgogne, 353, 402.
Labergerie. — Déplacement de la culture de la vigne, 30. — Robinier ou faux-acacia, 79.
Leroy (J.-Ch.). — Les « vins de fruits » en Belgique... et ailleurs, 43. — La réglementation de l'emploi du mot « Fine », 226. — La délimitation du cru de Tavel et la loi du 22 juillet 1927, 238. — Nos vins en Belgique, 275.

M. (P.). — Institut de France, 82. — Un moto-treuil pour vignes en coteau, 157. — Nécrologie : Léon Guignard, 292. Louis Trouchaud. Verdier, 292.
Mathieu (L.). — Sur l'amertume des vins, 74. — Le froid et l'analyse des vins, 134. — Mise en bouteilles, 148. — Vins et boissons vineuses, 420.
Marsais (P.) et **Viala** (P.). — Essais de lutte méthodique contre les vers de la grappe en 1927, 117, 137, 217. — Recherches de l'arsenic, du cuivre et de la nicotine, 233. — Sclériase des raisins, 249.
Martini (M.). — A propos de la fabrication des vins de fruits en Belgique, 10.
Moreau (L.) et **Vinet** (E.). — Le Mildiou. Evolution et traitements en 1927 : Conclusions pratiques, 255, 269, 285. — Les producteurs directs à la station de Maine-et-Loire, 409.
Nougaret (A.). — La défense du vin en Italie, 161. — La propagande pour le vin, 207.

P. (G.). — Situation viticole en Dordogne, 387.
P. (G.). — Etat du vignoble de l'Hérault, 348.
P. (J.). — Production et commerce des produits tartriques italiens, 15.
P. (J.). — Situation viticole en Bourgogne, 389.
Palef. — Situation du marché des vins, 12, 44.
Pouget (F.). — Concours de compresseurs de sarments à Béziers, 164.
Prioton (C.). — Situation viticole en Charente, 388.
R. (H.). — Situation viticole en Algérie, 401.
Rabault (Georges). — Education et instruction des cultivateurs, 201. — Etat de choses nouveau, organisation nouvelle, 415.
Raguenault (Ulysse). — Etat du vignoble de la Charente, 368.
Ribereau-Gayon (J.). — Sur certains troubles accidentels des vins blancs, 8.
Rousseaux (Eugène). — L'Yonne viticole, 393.
Rozier (A.). — Situation viticole de l'Armagnac, 45, 368. — Situation du vignoble du Bordelais, 366.

S. (F.). — Etat du vignoble de l'Algérie, 347.
S. (O.). — Situation viticole du Carcassonnais, 47, 132, 321.
Sarcos (J. et O.). — Les vins de la vigne de producteurs directs de Carcassonne, 153.
Schribaux (E). — Il faut préférer les prairies à base de lotier, 108. — Où se procurer des semences de blés pour refaire les blés gelés, 294.

T (J.). — Situation viticole et vinicole du Roannais, 340.
Tardy (M.). — Fêtes agricoles de Prague, 418. — Commission internationale d'agriculture, 419.
Teleki (André). — La reconstitution du vignoble en Europe centrale, 185. — Situation du marché en Europe Centrale, 291.

V (C.). — Importation en France de vins italiens, 133.
V (E.). — Etat du vignoble de l'Anjou, 352.
Verries (Roger). — Concours de ramasse-sarments de Béziers, 180.
Viala (P.). — Esca, 5, 53, 85, 265. — A l'Académie d'agriculture, 313.
Viala (P.) et **Marsais** (P.). — Essais de lutte méthodique contre les vers de la grappe en 1927, 117, 137. — Traitements contre les vers de la grappe. — Produits arsenicaux ; Poudrages, 217. — Nouvelles recherches sur les doses d'arsenic, de cuivre et de nicotine contenues dans les produits de vignes traitées tardivement contre les vers de la grappe, 233. — Sclériase des raisins, 249.
Vidal (J. L.). — Etat du vignoble des Charentes, 351.
Villepigue (Robert). — Les charges de la viticulture dans le Saint-Emilionais, 319.
Vivet (E.) et **Moreau** (L.). — Le mildiou. — Evolution et traitement en 1927 : conclusions pratiques, 255, 269, 285.

TABLE DES MATIERES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

ACADÉMIES, SOCIÉTÉS, etc. — Institut de France : Académie des sciences : nominations, 82. — Société des Viticulteurs de France et d'Ampélographie, 181. — Académie d'agriculture, 313. — Syndicat des agriculteurs de la Vienne, 16. — Chambres d'agriculture : du Var, 48. — Conseil général du Rhône, 214. — Office international du vin, 65, 198, 229, 292, 322. — C.G.V. 214.
AGRICULTURE. — La culture de la betterave à sucre en Europe, 34. — Les agrumes algériens, 105. — Prairies à base de lotier, 108. — Semences pour refaire les blés gelés, 294. — Emploi et défense des semences sélectionnées, 325.
BIBLIOGRAPHIE. — Catalogue des collections de

vignes hybrides, par MM. Perbos et Fils, 18. — L'almanach des Agriculteurs pour 1928, 18. — Les hybrides et les intempéries (A. Chauvigné), 98. — Annuaire général de législation agricole, 114. — Problèmes pratiques sur la vinification, 166. — Compte rendu du Congrès de la lutte contre les ennemis des cultures, 246. — Le mildiou. Evolution et traitement, 326. — Le cheval, par E. Fraisse, 374. — Xe Congrès de l'agriculture française, 404. — Les Traitements contre Cochylis-Eudemis (4e édition), 405. — La propagande en faveur du vin : Pour le vin, pour l'hygiène, 405. — L'office international du vin, 405.

Chimie agricole. — Le besoin en chaux des sols acides, 326. — Le sodium chez les plantes, 370.

Chimie viticole et vinicole. — Quelques observations sur la maturation du raisin en 1927, 21. — Nouvelles recherches de l'arsenic du cuivre, de la nicotine dans les produits de la vigne, 233. — Influence du sol et de la fumure sur la vigne, 243. — Constitution de l'huile de pépins de raisins, 323.

(Voir aussi Œnologie.)

Congrès, concours, expositions, etc. — 6e Foire-Exposition des vins du Var, 16. — Septième Salon de la machine agricole, 34. — Concours d'utilisation des sarments, 47, 93. — Foire de Rabat, 82. — Concours de compresseurs de sarments à Béziers, 164; Concours de ramasse-sarments, 180. — Semaine agricole de Tunis, 181, 230. — Foire de Paris, 198. — Salon des vins de France, 245. — Vente des vins des hospices de Romanèche-Thorins, 113. — VIIIe Foire aux vins du Haut-Rhin, 214, 278. — Les vins au Concours général agricole, 229. — Xe Congrès de l'agriculture française, 246. — Exposition agricole vinicole de la vallée du Rhône, 277. — Exposition de printemps de la Société nationale d'horticulture, 278. — Concours de Châteauroux, 342. L'élevage et l'alimentation du porc, 371. — Concours agricole de l'Est, 371, 406. — — Congrès international du vin et du pin maritime, 390. — XVIe Congrès de la Mutualité et de la Coopération agricoles, 403. — Xe Congrès de l'agriculture française, 403. — Fêtes agricoles de Prague, 418. — Réunions de Vienne, 419.

Coopératives. — Les viticoops de Boufarik et d'Oued-El-Alleng en 1926, 17.

Divers. — Robinier ou faux acacia, 79. — Légion d'honneur, 81. — Un journal parlé agricole, 262. — L'ivresse, 276. — L'importation des fruits en Angleterre, 307. — Magasin de réserve des campagnols, 308.

Economie rurale. — La question du blé et du bétail à la Chambre des députés, 37. — La crise de l'agriculture anglaise, 50. — La population agricole allemande, 50. — Contre l'abandon des campagnes, 65. — Réglementation relative à la circulation des blés et des farines, 150. — L'accord des deux Chambres sur l'additif douanier, 192. — Intensification de la production agricole, 201. — Etat de choses nouveau, organisation nouvelle, 415.

Economie viticole. — La situation du marché des vins, 12, 44. — Régime des vins algériens à leur importation en Allemagne, 15. — Vins français en entrepôt en Allemagne, 16. — Importation des vins français en Pologne, 16. — Importation des eaux-de-vie et liqueurs d'origine belge, 18. — Les importations de vins de Grèce, 18, 44, 64, 80, 230, 309. — Vœu de la Chambre d'agriculture du Haut-Rhin sur le tarif douanier, 33. — La loi de finance de 1928, 69. — Au sujet du contingent de vins à importer en Allemagne, 81. — Vins vinés importés en Allemagne, 81, 182. — Suppression de la taxe danoise sur les vins, 98. — Les vins français en Italie, 132. — Importation en France des vins italiens, 133. — Négociations franco-belges, 134. — Le projet d'additif douanier et la question viticole, 142. — Relèvement des droits de douane sur les produits agricoles, 149. — Nouvelle réglementation marocaine frappant les vins de liqueur et les vermouths au Maroc, 150. — Enquête sur les charges de la viticulture, 169, 319. — Les chambres d'agriculture et les questions viticoles, 220. — L'accord franco-italien et les produits viticoles, 236. — Le commerce des vins au Maroc, 242. — Protection des marques de vins français aux Pays-Bas, 244. — Droits de douane sur les vins de liqueur, 245. — Négociations franco-polonaises (vins), 261. — Droit de douane sur les liqueurs à Cuba, 262. — Négociations franco-cubaines, cognac et armagnac, 262. — Nos vins en Belgique, 275. — Modifications de droits de douane franco-belges, 275. — Importations de vins français en Pologne, 276. — Droits sur l'alcool au Maroc, 276. — Négociations franco-autrichiennes, 277. — Bénéfices illicites sur les cognacs, 277. — Expédition d'eau-de-vie au Brésil, 277. — Réglementation douanière brésilienne, 277. — L'accord franco-suisse et les produits viticoles, 288. — Commerce français des spiritueux au Danemark, 308. — Importation aux Etats-Unis de vins désalcoolisés, 309. — Projet de tarif douanier lithuanien, 309. — Projet de taxe sur les vins en Luxembourg, 310. — Tarification des vins de Samos, 322. — Négociations yougo-slaves, 326. — L'accord franco-belgo-luxembourgeois, 329. — Relations franco-lithuaniennes, 342. — Commerce des spiritueux au Danemark, 358. — Négociations franco-cubaines, 370. — Situation du marché en Europe Centrale, 291. — Situation du marché, sorties, stocks, consommation, mensuels, des vins, 48, 62, 114, 131, 197, 258, 339, 400. — Revue commerciale, cours des vins, 19, 35, 51, 67, 83, 99, 115, 135, 151, 167, 183, 199, 215, 231, 247, 263, 279, 295, 311, 327, 343, 359, 375, 391, 407, 423. — Cours des principaux produits agricoles, 20, 36, 52, 68, 84, 100, 116, 136, 152, 168, 184, 200, 216, 232, 248, 264, 280, 296, 312, 328, 344, 360, 376, 392, 408, 424.

Engrais. — La cyanamide calcique et la réaction du sol, 323.

Enseignement et recherches. — Institut œnotechnique de France, 17, 150, 422. — Institut technique de pratique agricole, 65. — Ecole d'Ecully, 358. — Institut agricole d'Algérie, 372. — Institut agronomique, 373. — Institut de Toulouse, 404. — Ecole de Tunis, 373. — Ecole de la Brosse, 404. — Ecole de Cibeins, 374. — Ecole de Petré, 404. — Ecole d'Objat-Voutezac, 405. — Ecole de Fontaines, 406. — Station œnologique de Bourgogne, 358. — Station agronomique du Gard, 404.

Génie rural. — Electrification des campa-

gnes, 113. — Un moto-treuil pour vignes en coteau, 157.

Hybrides producteurs et Porte-greffes. — Les hybrides P. D. en 1927, 88. — Dégustation de vins d'hybrides P. D., 97. — Les vins de la vigne de P. D. de Carcassonne, 153. — Conclusions sur la question des hybrides P.D., 176. — Contribution à l'étude des vins d'hybride, 281. — Les producteurs directs à la station de Maine-et-Loire, 409.

Insectes. — La lutte collective contre la Cochylis, 26. — Lutte contre l'Eudémis et la Cochylis en Alsace, 96. — Biologie du phylloxéra, 308.

Législation, lois, jurisprudence viticoles. — A propos de la fabrication des vins de fruits en Belgique, 10. — Les vins de fruits en Belgique... et ailleurs, 43. — Les jus de fruits à l'office du vin, 334. — Projet de loi tendant au relèvement des droits de douane sur les produits agricoles, 49. — Amendement portant majoration des droits de douane, 63. — Règlementation de l'emploi du mot « fine », 64. — Procédure de conciliation et d'arbitrage dans les appellations d'origine, 97, 242. — Indication du degré alcoolique sur les récipients, 111. — Démarche auprès du Ministre de l'agriculture au sujet des appellations d'origine, 134. — Prorogation de délai imparti aux négociants pour l'étiquetage des vins mousseux naturels produits en cuves closes, 163. — La règlementation de l'emploi du mot « Fine », 226. — La délimitation du cru de Tavel, 238. — Loi modifiant le régime des vins tunisiens, 241. — Loi tendant à la répression des fraudes sur les sirops et liqueurs de cassis, 244. — Projet de loi sur la répression des fraudes de produits insecticides ou fongicides, 260, 297. — Protection des appellations d'origine aux Pays-Bas, 309. — Circulaire aux agents du service des fraudes, 227. — Certificat d'analyse pour les vins importés en Allemagne, 292. — Impôt réclamé aux coopératives de distillation, 310. — Protection des appellations d'origine en Suisse, 325. — Législation des eaux-de-vie en Alsace, 341. — Régime de l'alcool en Tunisie, 357. — Vins et boissons vineuses, 420.

Maladies de la vigne. — Esca, 5, 53, 85, 265. — Essais de lutte méthodique contre les vers de la grappe en 1927, 117, 137, 217. — Fédération des coopératives de défense contre l'Eudémis, 244. — Concours entre les inventeurs pour la lutte contre l'Eudémis, 244. — Sclériase des raisins, 249. — Le mildiou, 255, 269, 285. — L'assurance-grêle au Sénat, 324. (Voir aussi Insectes et Traitements.)

Maladies des vins. — Sur certains troubles accidentels des vins blancs, 8. — Sur l'amertume des vins, 74. — Essai de centrifugation stérilisante des vins, 345, 361, 377.

Météorologie. — Les gelées, 306. — La circulation générale atmosphérique, 306. — Influence des conditions atmosphériques sur le rendement en blé, 356. — Bulletin météorologique hebdomadaire, 20, 36, 52, 68, 84, 100, 116, 136, 152, 168, 184, 200, 216, 232, 248, 264, 280, 296, 312, 328 344, 360, 376, 392, 408.

Microbiologique vinicole. — Propriétés biochimiques des levures, 243.

Nécrologie. — Léon Guignard, 292. Louis Trouchaud-Verdier, 292.

Œnologie. — Le froid et l'analyse des vins, 133. — Mise en bouteilles, 148.

Propagande vinicole. — La défense du vin en Italie, 161. — La propagande pour le vin, 207, 278.

Produits insecticides et anticryptogamiques. — Demandes de nicotine aux manufactures de l'Etat, 96. — Sels d'arsenic et mauvaises herbes, 201. — Traitement de la Cochylis par les produits arsenicaux, 110. — Arrêté ministériel modifiant les conditions d'emploi des composés arsénicaux en agriculture, 162. — Poudres arsenicales, 301. — Bouillies et soufres cupriques mouillables, 316.

Statistiques. — Renseignements statistiques concernant la production des mistelles et des vins doux naturels et le sucrage des vendanges en 1927, 96.

Technologie. — Productions et commerce des produits tartriques italiens, 15. — Les lièges algériens, 205. — L'huile de pépins de raisins, 323.

Traitements. — Il faut rajeunir les méthodes de traitement des vignes, 53. (Voir Maladies.)

Transports. — Prorogation du tarif 6-106 (boissons), 33. — Transports par fer, 277, 370.

Vignobles et vins. — Algérie, 347, 366, 401. — Anjou, 352. — Armagnac, 45, 368. — — Aube, 389. — Bordelais, 350, 366, 367. — Bourgogne, 353, 389, 402. — Carcassonnais, 47, 132, 321. — Chablis, 340, 368. — Champagne, 353. — Charentes, 351, 388. — Dordogne, 387. — Drôme, 350. — Haute-Garonne, 349. — Hérault, 14. — Languedoc, 14, 33, 45, 63, 79, 93, 110, 131, 148, 162, 179, 212, 240, 274, 305, 321, 340, 348, 354, 369, 387, 401, 417. — Loire-Inférieure, 13. — Loir-et-Cher, 352. — Moselle, 354. — Nantais, 351. — Hautes-Pyrénées, 402. — Roannais, 340. — Touraine, 388. — Argentine, 403. — Portugal, 213.

Vinification — Taxe sur le sucre employé à la fabrication d'apéritifs, 111.

Viticulture. — Déplacement de la culture de la vigne, 30. — La reconstitution du vignoble en Europe centrale, 185. — L'Yonne viticole, 393.

Le Gérant : P. Neveu.

Paris. — Soc. de l'Imp. et d'Édit., 17, rue Cassette